

Commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Rapporteuse : Annie GUILLERME

Vœu du CESER

Soutenir la vie associative en Bretagne : une urgence politique, sociale et économique

« Il faut imaginer un monde sans associations pour comprendre combien leur apport à l'économie, à la société et à la démocratie est considérable », souligne le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans son rapport « *Le financement des associations : une urgence démocratique* » (mai 2024). Faisant sienne cette interpellation, le CESER de Bretagne alerte à son tour sur la fragilisation socio-économique brutale du tissu associatif et ses conséquences en Bretagne.

La Bretagne¹ compte entre 73 000 et 79 000 associations où s'engagent plus de 700 000 bénévoles dans tous les territoires. Près de 9 000 associations emploient 104 000 salarié·es environ, soit 10,2 % de l'emploi privé en Bretagne, contre 8,9 % en moyenne nationale. Avec une masse salariale régionale de 2,5 milliards d'euros et alors que la moitié des associations employeuses dispose de moins de 3 salarié·es, la vitalité du tissu associatif est un enjeu primordial.

Les associations jouent en effet un rôle majeur dans la cohésion sociale, l'économie, l'environnement, la vie culturelle, la dynamique et la vitalité des territoires en Bretagne dans toute leur diversité (milieux urbains, péri-urbains, ruraux, littoraux, îles...). Par leur tissage de liens et leurs actions de proximité, elles s'adaptent et répondent finement aux besoins et aspirations de leurs habitantes et habitants, à tous les âges de la vie, en développant leur participation, leur pouvoir d'agir, l'attachement au territoire et leur qualité de vie : activités artistiques et culturelles, patrimoine, sport, solidarités, action sociale et médico-sociale, santé, médiation et accès aux droits des femmes et des hommes, environnement, jeunesse et éducation populaire, enseignement, formation et insertion, activités économiques (ex : tourisme)...

Comme le traduit la Charte d'engagements réciproques entre le Mouvement associatif de Bretagne, l'Etat en région et le Conseil régional, en cours de signature, les associations sont aussi de véritables partenaires institutionnels et économiques. Elles contribuent pleinement au bien vivre ensemble pour toutes et tous dans les territoires ainsi qu'à leur développement et à leur attractivité. L'engagement citoyen des bénévoles, le rôle d'alerte et d'interpellation des associations et de leurs réseaux pour la défense des causes et des droits sont également précieux et irremplaçables, contribuant à la vie et au débat démocratiques dans les territoires.

Derniers remparts face à l'exclusion, elles sont notamment présentes auprès de personnes en situation de vulnérabilité, de précarité et de pauvreté, en proposant des réponses socialement innovantes et inclusives, en particulier là où les services publics ou le secteur marchand à but lucratif ne sont pas ou plus accessibles.

Par contraintes et/ou par choix politiques, les arbitrages budgétaires de l'Etat, de certaines collectivités territoriales et de leurs groupements, mettent aujourd'hui gravement en péril, par un effet domino, nombre de structures associatives à but non lucratif et leurs projets d'utilité sociale et d'intérêt général². Certaines d'entre elles sont contraintes de prévoir et/ou de mettre en œuvre des « plans de sauvegarde de l'emploi » avec des licenciements, se retrouvent en redressement judiciaire, voire disparaissent. Ce désengagement public a déjà et aura en particulier des conséquences délétères dans le soutien et l'accompagnement des populations les plus en difficulté, les plus isolées et les plus éloignées des institutions et dispositifs de droit commun.

¹ Recherches et solidarités, INJEP, « Associations en région – Repères et chiffres clés 2024 »

² Le Monde, 7 février 2025, « De nombreuses associations en grande difficulté, des milliers d'emplois menacés »

La Bretagne n'est et ne sera pas épargnée. Dans un contexte de crise sociale et démocratique profonde, de montée du repli sur soi, de mutations et transitions multiples, le CESER alerte solennellement les pouvoirs publics, ainsi que les citoyennes et les citoyens, sur la nécessité de soutenir clairement et durablement le foisonnement et la diversité de la vie associative – voire sa survie - à tous les échelons de territoire. Le CESER rappelle le rôle stratégique des associations dans les politiques publiques et partage la gravité des craintes exprimées par le Mouvement associatif aux niveaux national et régional : « *Affaiblir le monde associatif revient à hypothéquer des solutions souvent innovantes et adaptées aux besoins locaux* »³.

Pour le CESER de Bretagne, représentant de la société civile organisée, il n'est pas concevable que le monde associatif engagé localement de manière désintéressée au service du bien commun et de l'intérêt général soit considéré comme une variable d'ajustement budgétaire des politiques publiques. En écho aux constats et préconisations du CESE, il rappelle que « *la pérennisation des associations est un véritable choix de société* ». A contrario, leur fragilisation et leur disparition peuvent aussi être un choix de société, plus ou moins implicite. Le CESER estime, comme le CESE, qu'il est « *essentiel de renforcer leur financement et leur indépendance et ainsi faire vivre la démocratie dans toutes ses dimensions* ».

En conclusion, le CESER de Bretagne appelle l'action publique en région, la société civile organisée ainsi que les citoyennes et citoyens à défendre la liberté et la pérennité des associations qui, au quotidien, concourent au bien commun et à l'intérêt général dans les territoires en Bretagne ; des associations qui, par leurs initiatives, œuvrent en proximité - et souvent dans l'ombre - à la paix civile, à la cohésion sociale et territoriale ; des associations qui sont le gage d'une société et d'une démocratie vivantes, pluralistes et solidaires.

Le CESER réaffirme que, dans tous les territoires, soutenir la vie associative pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle fait⁴, constitue une urgence politique, sociale et économique autant qu'un investissement pour l'avenir de la Bretagne.

³ Lettre du 28 janvier 2025 de Claire Thoury, Présidente du Mouvement associatif, au Premier ministre

⁴ CESER de Bretagne, 2017, « Les défis de la vie associative »

Vote sur le vœu du CESER de Bretagne

« Soutenir la vie associative en Bretagne :
une urgence politique, sociale et économique »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Fabienne COLAS

Union régionale de la Mutualité française

Nous relevons du code de la Mutualité et non du code des associations. Nous fédérons des petites entités mutualistes mais nous comptons aussi en notre sein des mutuelles importantes. Et pourtant, nous sommes fortement préoccupés par le devenir des associations.

Tout d'abord, parce que, en tant que mouvement social, nous militons en faveur de l'accès à la santé et à la citoyenneté de toutes et tous et donc, nous œuvrons auprès des associations pour réduire la précarité et les inégalités sociales.

Ensuite, parce que, en tant qu'acteur de prévention, nous menons des actions de terrain en lien avec les associations, que cela soit dans le domaine de la santé environnementale, la santé mentale ou bien encore la santé des femmes. Nos partenaires associatifs sont précieux (associations d'éducation populaire, associations de défense de l'environnement, associations de lutte pour les droits des femmes, etc.). Avec eux, nous accompagnons les personnes dans leur parcours de vie et leur permettons d'être acteurs de leur santé et de leur vie de manière générale.

Par ailleurs, en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire, nous défendons l'initiative locale au plus près du terrain ainsi que l'innovation sociale. Cette dernière s'exprime le plus souvent dans la proximité, sur les territoires, avec les personnes concernées. Les associations aux côtés des autres acteurs de l'ESS jouent alors un rôle de premier plan dans la réponse aux besoins sociaux non couverts.

Enfin, en tant qu'acteur du non lucratif, nous défendons un autre modèle d'entreprendre, créateur d'activité, d'emploi et de cohésion sociale, un modèle qui protège de la course effrénée aux profits qui s'impose notamment dans les secteurs de la petite enfance et du grand âge.

Aussi, nous sommes pleinement mobilisés aux côtés des associations et des autres acteurs de l'ESS pour continuer à faire vivre la citoyenneté et les solidarités. Nous affirmons le rôle essentiel des associations et des autres acteurs de l'ESS en tant que pôle d'espérance et d'actions pour accompagner toutes les transformations et transitions qui sont au cœur de notre société.



Intervention de Maryse THÉRÉNÉ

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT tient tout d'abord à rappeler les fondements de la Loi 1901 sur le contrat d'association. Il s'agit de l'une des plus grandes lois de liberté de la République, probablement l'une des plus modernes. Pourquoi ? Parce qu'elle énonce simplement trois principes : il faut être au moins deux pour constituer une association, celle-ci doit avoir un objectif précis, non lucratif, et il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation préalable pour s'organiser, mener des projets, être et agir ensemble. Dans une de ses dernières études le CESE rappelle que le droit à l'association a été acquis de haute lutte et combien la volonté de le réguler est forte. Bien que la liberté d'association ait été consacrée comme droit constitutionnel en 1971, le droit au financement des associations n'a pas encore été formellement reconnu. L'exercice de cette liberté dépend autant de sa reconnaissance juridique que des moyens financiers qui lui sont attribués pour garantir son efficacité.

La CFDT soutient l'avis du CESER. Dans son vœu, le CESER rappelle que, dans tous les territoires, il est essentiel de soutenir la vie associative, tant pour ce qu'elle représente que pour ce qu'elle accomplit. Cela constitue une urgence politique au regard des transitions sociales, écologiques et économiques actuelles et à venir, tout en étant un investissement pour l'avenir de la Bretagne.

La CFDT ne peut qu'apporter son soutien à cet appel. En effet, si les associations continuent de pallier le manque d'action de l'État, la baisse des dotations met en péril leur pérennité à long terme. Pour la CFDT, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de soutenir, de manière claire et durable, l'effervescence et la diversité de la vie associative à tous les niveaux territoriaux.

Le désengagement de l'État contraint les collectivités territoriales à prendre des décisions qui touchent principalement au secteur associatif et à l'économie sociale et solidaire. À court terme, cela menace le maintien et la création d'emplois, fragilise notre cohésion sociale et favorise la montée des extrémismes et radicalités.

Les difficultés financières des associations signalent une précarisation de leur financement, entraînant des conséquences systémiques (besoins non satisfaits, initiatives associatives limitées, appauvrissement de l'animation locale, affaiblissement du lien social). Bien au-delà de l'aspect financier, ces associations représentent la démocratie quotidienne et la volonté de maintenir la cohésion sociale entre individus. Elles sont des espaces où les individus trouvent le pouvoir d'agir. La crise de notre société actuelle est avant tout une crise du lien social et du lien avec le vivant. Depuis toujours, les associations ont montré leur capacité à renforcer ce lien et ont un rôle clé à jouer pour l'avenir de la démocratie et pour imaginer le monde de demain sur les territoires.

Le secteur associatif incarne la solidarité et l'entraide, en particulier envers les plus précaires, ceux en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Il permet à toutes et à tous de bénéficier des bienfaits du sport, de la culture, de l'art, du théâtre, et bien d'autres activités. L'association, c'est aussi un espace d'éducation et de transmission de valeurs humanistes, quel que soit l'âge ou la classe sociale. Elle est également un lieu de mobilisation et d'indignation, qui attire l'attention des pouvoirs publics sur les enjeux sociétaux.

Le secteur associatif est aussi un acteur important de la région en termes d'emploi en Bretagne avec une majorité d'emplois non délocalisables.

Aujourd'hui, plusieurs départements bretons ont réduit, voire supprimé, les subventions et dotations attribuées aux associations, y compris à celles des organisations syndicales de salariés. L'histoire nous rappelle l'importance de la

mobilisation des associations, telles que celles du pacte du pouvoir de vivre, auxquelles participe la CFDT. Ces acteurs ont résisté à la fatalité, ont rejeté le conformisme, et ont choisi d'agir pour ce qui leur semblait juste.

Le modèle non lucratif est aujourd'hui en danger face aux évolutions des modes de financement. Il est urgent de dire haut et fort que sans le secteur associatif, la démocratie serait en péril.

 Kevre Breizh	Intervention de Claudine PERRON Kevre Breizh
---	--

J'interviens au nom de Kevre Breizh : coordination culturelle associative de Bretagne pour soutenir le vœu proposé par Annie Guillerme au nom de la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie ».

Je m'exprime pour les multiples associations de promotion de culture bretonne qui représentent quelques 50 000 adhérents et des dizaines ou des centaines de milliers de bénévoles réguliers ou occasionnels.

Pourrait-on imaginer la Bretagne sans ses festivals culturels (interceltique-Cornouaille-Saint Lou -Yaouank – les voix de Bretagne) pour les plus connus ?

Que seraient ces festivals vitrines de la culture bretonne en Bretagne et à l'international sans les associations de terrain (Bagadoù-cercles celtiques-chorales...) qui assurent au fil des ans la formation des jeunes et moins jeunes qui sont et seront les véritables acteurs des spectacles proposés sur les scènes et dans la rue ?

Comment pourrait vivre la langue bretonne sans les associations de parents d'élèves, les associations de formation pour adultes... qui luttent au quotidien pour que nos langues vivent et soient parlées par le plus grand nombre assurant la transmission générationnelle ?

Nos hivers seraient bien tristes sans les expositions, conférences, festoù noz, spectacles divers et variés proposés au fil des semaines et toute l'année par les ententes de pays qui maillent le territoire et assurent le vivre ensemble, le lien social, la fusion des générations.

La culture « quatrième pilier du développement durable » et l'association « base de la démocratie » doivent être soutenues par les pouvoirs publics à tous les niveaux pour vivre et faire vivre la démocratie.

Actuellement, Kevre Breizh est témoin de graves alertes dans le paysage culturel breton. Les difficultés financières pour Sonerion, Diwan... Cessations de paiement entraînant la dissolution du centre Amzer Nevez et la disparition de la coopérative Coop Breizh (ESS) et bien d'autres.

Régulièrement, nos associations nous demandent des exonérations de cotisation risquant de mettre à mal les finances des fédérations et coordinations. Les frais explosent, les salaires augmentent et devraient être au niveau des compétences, extrêmement variées, exigées de nos salariés... Les aides doivent suivre à tous les échelons dont celui de l'Etat.

Voici quelques raisons, choisies parmi tant d'autres, pour lesquelles Kevre Breizh soutient ce vœu d'une extrême nécessité dans cette période difficile.



Intervention de Marie-Martine LIPS

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS Bretagne remercie la commission « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie » pour ce vœu qui illustre bien le rôle irremplaçable des associations pour la Bretagne tant du point de vue de l'économie, de la cohésion sociale, d'un développement durable du territoire que de notre capacité à vivre ensemble et à faire face aux tensions diverses qui ne manqueront pas de se développer dans les années à venir.

Même, et surtout, dans un contexte de tension budgétaire, au sein de l'Etat comme des collectivités territoriales, les associations ont besoin d'être soutenues financièrement et d'être accompagnées dans les évolutions qu'elles devront mettre en œuvre pour continuer à répondre aux besoins de leur territoire et de celles et ceux qui y vivent.

Et ce soutien est immédiatement nécessaire. Les signaux qui remontent du terrain sont inquiétants. Le DLA (dispositif local d'accompagnement) ainsi que France Active Bretagne voient les demandes d'accompagnement croître de façon exponentielle et dans l'urgence avec des risques avérés de cessation d'activités. Ce sont des services et des emplois qui peuvent disparaître brutalement sans être remplacés.

Il est plus que jamais indispensable de mettre tous les acteurs autour de la table et de travailler de façon coordonnée à trouver des solutions. En Bretagne nous avons la chance d'avoir cette culture du collectif, déjà mise en œuvre lors du COVID, et la capacité à mettre en place l'analyse commune de la situation grâce aux remontées collectées par le Mouvement Associatif, le DLA, l'UDES, la CRESS et les fédérations associatives et l'espace que représente la plateforme accompagnement/financement dans le cadre de la SRESS (stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire) pour élaborer des réponses adaptées. Cette structuration doit être maintenue et renforcée car si cette décision modificative reste dans l'épure des budgets précédents, ce ne sera sans doute pas le cas dans les années à venir et les conséquences et les effets induits, notamment de la non-substitution par le Conseil régional aux financements d'autres partenaires, peuvent être énormes et nécessitent une forte anticipation.



Intervention de Mireille MASSOT

France Assos Santé

Faire société ? S'associer ? Se constituer en association ?

Aller vers, rencontrer, se rencontrer ; écouter, s'écouter ; parler, se parler ; porter attention, considérer, respecter se respecter ; donner, recevoir...

N'y aurait-il pas là les ingrédients du dénominateur commun de l'investissement associatif ?

Ils, elles, bénévoles apportent de la connaissance, de l'expérience, celle de leur parcours de vie, voire de leur parcours de vie avec une maladie ou un handicap ou encore la vieillesse. C'est cette expérience qu'ils vont partager pour accompagner une autre personne entrant dans cette même maladie, ce même type de handicap, pour la rassurer, lui partager les conséquences, bénéfices, inconvénients de telle ou telle thérapie, lui apprendre par le biais de l'Education thérapeutique, comment mieux vivre avec cette maladie. Ils, elles pourront aussi lui donner les clés pour parler de ce qu'elle ressent, de ce qui la préoccupe, avec les professionnels de santé, poser des questions, comprendre... Lequel professionnel de santé apprendra du patient. Ainsi, savoirs scientifiques et savoirs expérientiels vont se rencontrer, Le Sachant n'étant pas forcément celui ou celle qu'on imagine.

France Assos Santé forte de plus de 60 associations de malades, de personnes en situation de handicap ou encore du champ de la consommation, irrigue ainsi les 103 établissements de santé bretons où 412 représentants des usagers promeuvent et défendent les droits des patients, se forment, participent à des formations de professionnels de santé (étudiants en médecine, infirmier(e)s, responsables d'établissements...) participent à des recherches, s'investissent dans des groupes de travail dans le seul but de toujours contribuer à améliorer la qualité et les parcours de soins des personnes malades hospitalisées.

Au quotidien, ces 60 associations militent, agissent et développent des actions pour accompagner, déstigmatiser, elles ne peuvent imaginer laisser dans le désarroi des personnes et familles fragilisées ; pourtant sans moyens financiers, elles ne pourront continuer cet investissement !

On parle beaucoup de démocratie en santé ! Ne se caractériserait-elle pas par la prise en compte de savoirs partagés, constitutifs d'une connaissance augmentée qui vise à donner au plus grand nombre du pouvoir d'agir sur leur vie ?

Si les seniors sont très nombreux, voire désignés comme les piliers de la vie associative, c'est certes parce qu'ils ont du temps libéré, mais aussi parce qu'ils y trouvent une stimulation intellectuelle, ont conscience que cela maintient ou développe un réseau relationnel... S'engager, c'est bon pour la santé !

Cet investissement ne garantit pas un capital santé inoxydable mais y contribue indéniablement tant les liens sociaux, la bienveillance, apprendre, donner et recevoir entretiennent l'estime et la confiance en soi, font reculer les peurs et mieux accepter les différences !

Tout cela ne se retrouve pas comptabilisé dans le PIB qui ignore les valeurs non marchandes ! Construire des indicateurs pour prendre en compte les coûts ainsi évités, coûts en santé entre autres, participeraient aussi de l'évaluation du Bien-être des citoyens sur un territoire, comme signifié par le CESER dans son étude Bien-être et Bien vivre En Bretagne, ensemble, partout (2023) !

Peut-être est-ce à nous d'inventorier encore plus avant ce champ pour démontrer qu'un territoire, une société sans vie associative, sans associations, ce serait priver ses habitants d'une richesse inestimable parce que, hélas, inestimée ou mal estimée ?



Intervention de Laurent HERVÉ

Union régionale UNSA Bretagne

La loi du 1^{er} juillet 1901 consacre la liberté d'association. Celle-ci est constitutionnalisée et élevée, en 1971, au rang de premier principe fondamental reconnu par les lois de la République (PFRLR).

S'il n'est pas encore ouvertement contesté dans sa philosophie, ce principe constitutionnel l'est insidieusement au regard d'options politiques et budgétaires qui déterminent, à long terme, un véritable choix de société. Une société où la verticalité domine et où la citoyenneté, réduite aux acquêts, est cadencée.

Le vœu exprimé par le CESER « *Soutenir la vie associative en Bretagne, une urgence politique, sociale et économique* » est, dans le fond comme dans la forme, intégralement partagé par notre organisation.

Cette alerte, portée par la société civile organisée, vise à défendre un modèle qui au quotidien produit du « commun » et participe à la cohésion sociale sur nos territoires.

Dans l'avis du CESE de mai 2024 sur le financement des associations, l'UNSA notait que « *si le fait associatif existe à l'échelle européenne, sa définition en tant que statut (rôle, structure, règles de financement) reste encore dans l'impensé d'une utilité publique et d'un intérêt général* ».

La pression exercée sur leur financement, facteur d'insécurité, déstabilise profondément les associations, les salariés, les bénévoles/volontaires qui les animent, et porte gravement atteinte au rôle irremplaçable qu'elles jouent dans tous les domaines. L'effet « domino » n'est pas négligeable non plus, qui risque de provoquer le désengagement en cascade des collectivités.

Les conséquences sur l'emploi et l'activité économique sont déjà mesurables dans certains secteurs.

Les conséquences sur la vie dans les territoires, l'engagement citoyen des habitant(e)s, la solidarité envers les plus démunis sont à terme, redoutables.

Fragiliser notre modèle associatif, c'est durablement fragiliser notre démocratie.



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

L'engagement des associations pour la Bretagne avec les Bretonnes et les Bretons !

Le Sage qui s'appelle Lao-Tseu, un contemporain de Confucius, nous dit que l'engagement est un voyage de mille lieues qui a commencé par un pas. Une autre figure, cette fois-ci, contemporaine, celle de Gisèle Halimi, qui nous est proche pour la défense des droits des femmes, nous dit : *« Je crois que l'engagement, pas seulement féministe, que l'engagement permet de durer »*.

L'engagement permet de durer, c'est l'enjeu actuel non pas seulement pour la pérennisation de l'engagement des associations, « durer », c'est aussi un levier pour l'histoire et l'avenir de la Bretagne. Le levier, qui est l'outil de la construction des compagnons bâtisseurs, permet de monter les pierres une à une pour bâtir les édifices, ici celui de la Bretagne.

Les associations, de par leurs engagements, choisissent des pierres qui fonctionnent plutôt bien, des pierres solides qui ont le coût de l'engagement bénévole et des salarié·es, des pierres qui résistent au temps sauf si on s'acharne à les détruire, comme celles de la solidarité, de la justice, de l'égalité, du droit à la santé, le droit à la contraception et à l'IVG, de l'éradication des violences sexistes et sexuelles, du développement de l'activité sportive pour le bien-être de toutes et de tous, de la protection du patrimoine culturel et celui de la nature, de la rupture de l'isolement, bref toutes les pierres qui sont devenues, au fil du temps des luttes sociales, militantes et des conquêtes législatives, les ferments de la cohésion sociale et de la démocratie et qui constituent un investissement pour l'avenir de notre Région.

L'engagement des associations pour la Bretagne avec les Bretonnes et les Bretons inspire aussi comme le suggère le Sage Lao-Tseu, une idée de voyage, de parcours de mille lieues, mais aussi de mille pas, de constance, de persévérance mais aussi sans doute de clairvoyance en proximité de la connaissance et de la reconnaissance des habitantes et habitants dans la pluralité des territoires de la Bretagne.

C'est aussi l'histoire et la vie au quotidien des associations qui doivent composer avec un environnement, un contexte politique, social, économique de plus en plus complexes marqués par de profondes mutations. Pour répondre à ces enjeux, elles travaillent activement à l'évolution de leur organisation en interne.

Lors de la grande tempête Covid 19, il y a maintenant cinq ans, elles ont dépassé la vague déferlante en s'organisant immédiatement : continuité du service auprès des bénéficiaires par téléphone, appropriation des outils numériques, chômage partiel, etc.

Aujourd'hui, elles subissent une autre déferlante, très grave, car au contraire de la vague Covid qui était subie par un événement extérieur, celle-ci est une vague volontaire et dirigée politiquement, et comme l'indique le Mouvement Associatif de Bretagne dans sa lettre ouverte aux parlementaires de Bretagne avec copie au président du Conseil régional, « ça ne tient plus ! ».

Le monde associatif ne peut plus rester la variable d'ajustement, ni la victime des dégâts collatéraux des politiques publiques.

Par sa lettre ouverte, le Mouvement Associatif de Bretagne demande à nos parlementaires d'intervenir auprès du gouvernement pour :

- Garantir des financements pluriannuels et lisibles,
- Simplifier et accélérer le versement des subventions,
- Renforcer le dialogue structuré entre l'Etat, les collectivités et les associations,
- Consolider les dispositifs qui fonctionnent et qui servent à de nombreuses associations tels que le Guide Asso, le service civique, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA),
- Valoriser les postes Fonjep (Le fond de coopération de la Jeunesse et de l'Education populaire),
- Reconnaître et soutenir les têtes de réseaux associatifs.

Les associations ne menacent pas, par exemple de se délocaliser sur d'autres régions ni de s'expatrier dans d'autres pays. Elles ont tout simplement pour ambition de pouvoir poursuivre leurs engagements en s'appuyant sur les valeurs inscrites dans leurs projets associatifs, afin de participer activement à la vitalité des territoires en Bretagne, avec le concours notamment de l'engagement de femmes et d'hommes bénévoles qui y croient, dans les quartiers politiques de la Ville, les zones péri-urbaines, la revitalisation des centres bourgs des villes moyennes et de la ruralité.

Les associations dans leur engagement pour la Bretagne avec les Bretonnes et les Bretons, ne manquent pas d'imagination ni d'espérance, en proposant des idées inspirantes, comme : des lieux ressources, des tiers lieux apprenants, des bus itinérants « pour aller vers », mais aussi pour « faire venir » vers l'information et maintenir le lien social pour toutes les personnes à tous les âges de la vie, des circuits courts, comme les Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) pour acheter les produits directement à la ferme

Le CESER de Bretagne, qui est l'assemblée consultative de la Région Bretagne, composé de ses quatre collèges qui représentent tous les courants de la société civile, est un véritable « fablab » de la démocratie régionale. Par son vœu émis lors de sa session plénière du 17 mars 2025, le CESER de Bretagne se saisit d'une part de l'actualité pour soutenir la vie associative en Bretagne, une urgence politique, sociale et économique et d'autre part de l'avenir de la Bretagne, en faisant partager au plus grand nombre l'enjeu déterminant, pour le développement de la Bretagne, de la pérennisation du pouvoir d'agir des associations dans leurs engagements pour la Bretagne avec les Bretonnes et les Bretons.